ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 67743

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la difficulté de clore les dossiers d'adoption d'enfants nés à Madagascar. M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères s'est rendu au mois d'avril 2005 dans ce pays, et a pu aborder ce problème auprès du président Ravolomana. Courant juillet, le Président de la République Jacques Chirac se rendra dans la Grande Ile. Les enfants et les parents, en attente d'adoption finale, souhaitent se voir et vivre pleinement une vie de famille. Le traumatisme des enfants est d'autant plus grand que certaines situations s'éternisent depuis plus de dix-huit mois. La finalisation des dossiers d'adoption est soumise à un délai incompressible de six semaines. Il semblerait que même avec le soutien de l'ambassade française à Tananarive les avancées ne soient pas suffisantes pour voir conclure avant l'été les adoptions déjà engagées. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures urgentes qu'il compte prendre pour que, avant le déplacement du Président de la République, les adoptions soient enfin conclues et que les enfants puissent enfin avoir la joie de vivre avec leurs parents.

Données clés

Auteur : M. Robert Lecou
Circonscription : Hérault (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67743
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6165